

Règlement intérieur de l'Organisation mondiale de l'art contemporain (OMAC) World contemporary art organization (WCAO)

L'ensemble des points mentionnés ci-dessous détermine les principes et une éthique de collaboration, ainsi que les droits et les devoirs des membres de l'Organisation Mondiale de l'Art Contemporain. Tous membres qui ne respecteront pas le règlement intérieur de l'OMAC verront leur adhésion annulée.

- toute action développée au sein de l'OMAC doit être à but non-lucratif et respecter les principes de la chartre de l'OMAC.

- toute adhésion à l'OMAC est non-définitive et peut être résiliée sur simple demande écrite.

- toute adhésion à l'OMAC implique une action participative ponctuelle ou non, ouverte à la discussion.

- les membres de l'OMAC sont invités à dialoguer et/ou se rencontrer pour éviter l'isolement, favoriser des synergies et développer des partenariats pour défendre des intérêts communs.